

AFFAIRE N° 34 /

O B J E T : Création d'un gîte de Montagne à l'Ilet
à Guillaume.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la réunion de programmation des équipements publics qui s'est tenue à la Préfecture, il a été évoqué la possibilité de construire un gîte de Montagne à l'Ilet à Guillaume.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération reviendrait à la Commune de Saint-Denis ; à ce titre elle pourrait bénéficier dans le cadre des aménagements de village d'une subvention du Ministère de l'Agriculture.

Le maître d'oeuvre et maître d'ouvrage délégué pourrait être alors l'O.N.F.

Le coût total du projet serait de l'ordre de 400 000 F.

Cette réalisation permettrait de mettre à la disposition de tous les pratiquants de randonnées un gîte et éventuellement une table d'hôte servie par le seul habitant du coin Monsieur HOARAU Herman.

Je vous demande Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, votre avis sur cette affaire.

Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

"Affaires Economiques : La Commission des Affaires Economiques, comme celle du Logement et du Cadre de Vie, propose qu'une convention soit passée avec l'O.N.F. pour la réalisation de ce gîte et que, comme pour les gîtes de montagne existants, la gestion en soit confiée à l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de la Réunion.

.Finances : Même avis".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, adopte l'avis des Commissions.

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
1982